

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	24
Présents	18
Votants	22
Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le premier octobre deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO et Mme VANDENBERGHE.

POUVOIRS :

Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), M. CHAUMOND (pouvoir à Mme LAUQUÈRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine SALINIER est désignée secrétaire de séance.

Projet d'aménagement du parvis « École » : Plan de financement

Rapporteur : Monsieur Daniel LAGOUTTE

La commune projette une rénovation et un réaménagement global de l'avenue Jean Jaurès et plus particulièrement du parvis de l'école élémentaire, de son parking et des stationnements de la place Eugène Leroy. Les objectifs sont de réaménager l'espace pour une meilleure fonctionnalité, mais aussi de désimperméabiliser et végétaliser le site avec un objectif écologique, fonctionnel et esthétique.

Par délibération en date du 8 avril 2025, la commune a sollicité l'Agence Technique Départementale (ATD 24) pour l'accompagner dans la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales permettant de solliciter l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Description du Projet

Actuellement, environ 3 200m² du parvis de l'école et de la place Eugène Leroy sont complètement imperméable mis à part quelques pieds d'arbres et une petite partie engazonnée au sud du parking. L'espace concerné est détaillé dans la figure ci-dessous.





À l'heure actuelle, l'espace à aménager est très majoritairement en enrobé. Dans un contexte de changement climatique, ce type de revêtement présente de nombreux inconvénients. En effet, il contribue aux îlots de chaleur urbain, réduit l'espace disponible pour la biodiversité, limite l'infiltration des eaux pluviales vers les nappes phréatiques et augmente les ruissellements de surface, ce qui contribue à accentuer les débordements et la migration de polluants vers les cours d'eau.

Les objectifs de l'aménagement de cet espace public sont multiples :

- Sécuriser la circulation des piétons, en particulier celle des enfants et faciliter l'usage de ce secteur ;
- Végétaliser l'espace pour l'embellir, le rafraîchir et le rendre plus attractif ;
- Réduire la chaleur en été et favoriser la recharge de la nappe phréatique ;
- Limiter le ruissellement et les à-coups hydrauliques à l'aval par la mise en place de techniques alternatives. Pour cela, un projet d'aménagement est prévu.



La figure ci-dessous présente le plan de l'aménagement du parvis de l'école de Chancelade.



La surface globale de l'aménagement est de 3 310m² dont 1 369m² nouvellement désimperméabilisé. Le montant des travaux du projet d'aménagement du lotissement Bellevue est estimé à 430 590,25€ HT.

Au-delà de la subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il convient de solliciter les autres partenaires sur la base du plan de financement suivant :



Plan de financement			
Nature des dépenses		Montants (HT)	
Maîtrise d'œuvre			
Honoraires		18 000,00€	
Études complémentaires / frais annexes			
Levé topo		850,00€	
Étude ATD 24		1 200,00€	
Imprévus		21 529,51€	
Sous-total MOE / Études		41 579,51€	
Travaux ou acquisitions (Catégories A/2 et A/3)			
Intervention préalable		11 000,00€	
Terrassements		137 334,75€	
Traitement des sols		202 100,00€	
Mobilier signalisation		43 100,00€	
Espace planté		37 055,50€	
Sous-total travaux ou acquisitions		430 590,25€	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		472 169,76€	
Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements	Sollicités ou acquis	Montants (HT)	Taux
Agence de l'eau		92 496,00€	19,59%
État « Fonds Verts »		141 650,93€	30,00%
CA Le Grand Périgueux « Fonds Écologique »		30 000,00€	6,35%
Sous-total aides publiques		264 146,93€	55,94%
Part de la collectivité		208 022,83€	
		208 022,83€	44,06%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		472 169,76€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réaménagement et de désimperméabilisation ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 7 octobre 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **10 OCT. 2025**
- Publiée le : **10 OCT. 2025**

Pascal SERRE
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

